

# Réussir ses légumes d'hiver en maraîchage bio

En partenariat avec CIVAM BIO 34

## Enjeux

La saison d'hiver en maraîchage est un enjeu en terme de lissage du temps de travail sur l'année et d'articulation avec la saison d'été. Cette formation permet d'optimiser sa production hivernale d'un point de vue technique et organisationnel.

## Pré-requis

Aucun pré-requis

## Contenu

Objectif :

- Connaitre et être capable de mettre en pratique les itinéraires techniques des principales cultures d'hiver.
- Connaitre les principaux ravageurs et auxiliaires de ces cultures et la lutte bio associée.
- Etre capable de planifier ses cultures sous-abris et découvrir un outil gratuit facilitant cette planification.

Contexte

- Itinéraire technique sous abris en hiver
  - Point par cultures selon attentes : Salade, épinard, choux (chou rave et chou chinois), céleri branche, scarole, chou rave, mâche/roquette, courgette précoce
  - Planification des cultures sous abris : présentation du logiciel gratuit disponible sur Sud et Bio
- Possibilité d'inclure les cultures de plein champs selon vos attentes

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 29/11/2022

### Tarifs

Non agricole 217€  
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

### Plus de renseignements

Aurélie Gibert Chargée de projet, FD CIVAM 30, tel: 07 69 91 39 93.  
gibert@civamgard.fr  
FD CIVAM GARD

Inscription sur [www.civamgard.fr](http://www.civamgard.fr)

**Taux de satisfaction** : %

Apporter son pique-nique !



**Modalités d'accès :**

## Dates, lieux et intervenants

**29 nov 2022** (7hrs)

Lattes  
34 970 Lattes

Célia Dayraud, appui technique et expérimentations en maraîchage, Civam Bio 66

## Co-organisateur(s)



## Financier(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prenom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))